

Service instructeur
DRT- SEES

3^{ème} Commission - N° 2007/II - 3^e/24

Service consulté

**Routes Départementales
Itinéraires Cyclables
Modification du plan quinquennal**

Résumé : *Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique cyclable le présent rapport propose le remplacement d'opérations non réalisables en 2007 par d'autres opérations inscrites au plan quinquennal les années suivantes.*

Le programme quinquennal de réalisation des itinéraires cyclables pour la période 2007-2011 a été approuvé par votre Assemblée lors de la séance budgétaire du Conseil Général du 15 décembre 2006 rapport n° 2007/I - 3^{ème}/06.

Afin d'optimiser la consommation des crédits votés pour la politique cyclable, il vous est proposé de modifier le programme de l'année 2007 pour tenir compte des aléas rencontrés dans sa mise en œuvre.

Cette modification n'affecte en rien les itinéraires cyclables du schéma départemental des Pistes Cyclables adopté le 17 octobre 2003.

I - Evolution du plan quinquennal 2007 - 2011 :

Pour 2007, le plan quinquennal prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- Bantzenheim/Chalampé ;
- Contournement de Rouffach ;
- Kientzheim/Kaysersberg ;
- Bischwihr/Horbouurg-Wihr ;
- Sierentz/Schlierbach ;
- Liepvre/Bas-Rhin ;
- Berrwiller/Wattwiller ;
- Hirsingue/Ruederbach ;
- Rixheim/Pont du Bouc.

Cependant deux opérations ne pourront être entreprises que partiellement en 2007 en raison de problèmes fonciers, pour les motifs suivants :

- Horbourg-wihr / Bischwihr : la déclaration d'utilité publique a été obtenue en 2006, et sa mise en oeuvre nécessite maintenant une procédure d'expropriation ;
- Rixheim / Pont du Bouc : une partie de cet itinéraire doit faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

II - Proposition de modification du programme 2007 :

Les mesures compensatoires suivantes vous sont proposées :

1) Nouvelles inscriptions au plan quinquennal :

- itinéraire cyclable Fessenheim / RD 52 ;
- itinéraire cyclable transfrontalier RD 415 ;
- itinéraire cyclable Colmar – Mulhouse tranche 1 ;
- itinéraire cyclable Schlierbach / Eschentzwiller ;
- sécurisation de l'itinéraire Staffelfelden / Cernay ;
- sécurisation de l'itinéraire de la vallée de Thann.

2) Inscriptions au titre des opérations de gros entretien :

- itinéraire cyclable à Ottmarsheim ;
- itinéraire cyclable Hombourg / Petit-Landau.

III - Conclusion :

Je vous propose de :

➤ décider d'entreprendre en 2007 la réalisation des opérations supplémentaires suivantes :

- itinéraire cyclable Fessenheim / RD 52 ;
- itinéraire cyclable transfrontalier RD 415 ;
- itinéraire cyclable Colmar – Mulhouse tranche 1 ;
- sécurisation de l'itinéraire Staffelfelden / Cernay ;
- itinéraire cyclable Schlierbach / Eschentzwiller ;
- sécurisation de l'itinéraire de la vallée de Thann ;
- gros entretien de l'itinéraire cyclable à Ottmarsheim ;
- gros entretien de l'itinéraire cyclable Hombourg / Petit-Landau.

Les crédits correspondants aux quatre premières opérations sont inscrits au programme A071 – chapitre 2151. Les opérations suivantes sont inscrites au programme A072 – chapitre 4581.

➤ m'autoriser à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER